

RÈGLEMENT DU LITIGE LIÉ À L'EXÉCUTION DU CONTRAT

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
DL232E		Bases	E-Learning	Nous consulter

LIEUX ET DATES :

Nous consulter

OBJECTIFS

- Informer le client des différents modes de règlements des litiges
- Formation compatible DDA éligible en tout ou partie aux compétences fixées par l'arrêté du 26 septembre 2018, dans le cadre de l'article R 512-13-1 du Code des assurances.

Information complémentaire :

Module disponible dans l'**Université Digitale Ifpass** accessible par abonnement.

Pour plus de renseignements [cliquez ici](#) ou [contactez-nous](#)

[**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**](#)
[e-learning ici >](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Une vidéo explicative permettant d'acquérir rapidement les éléments clés. Un quiz venant régulièrement valider la bonne acquisition des connaissances. Chaque séquence se clôt par les points clés indispensables à retenir

Formateur(s) :

Agent général, formateur et enseignant à l'Ifpass, auteur de nombreux ouvrages notamment sur la prévoyance individuelle, Franck Buleux a de nombreuses cordes à son arc ! Il est également passionné d'Europe et de Normandie, région à laquelle sa plume n'est pas non plus restée insensible.

Franck nous plonge, à travers cette formation digitale, dans les grands principes de la relation avec le client, toujours guidé par le soucis d'aborder ce thème avec beaucoup de simplicité et de pédagogie !

Jean-Pierre Monchi est certifié CGPC et est titulaire des BP et BTS Assurances. Après avoir exercé la profession de commercial et Manager commercial chez AXA puis de Responsable Formation et Animateur National des Ventes chez Groupama Gan, il est actuellement formateur et assure des prestations pour différents organismes dont l'Institut de Formation pour la Profession de l'Assurance (IPASS).

Les plus de la formation :

Selon une étude de KPMG*, la relation avec le client est identifiée par les acteurs de l'assurance comme l'axe prioritaire de leurs stratégies de développement et de transformation. Il est donc important pour tout professionnel de l'assurance de bien cerner les enjeux de celle-ci et tout particulièrement de maîtriser son cadre réglementaire. C'est là tout l'enjeu de cette formation qui vous propose de parcourir la relation avec le client de l'information précontractuelle jusqu'au règlement des litiges.

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant suivre une formation en e-learning, nous vous invitons à contacter notre référente handicap, Nadia Benakli, par e-mail à nbenakli@ifpass.fr ou par téléphone au 01 47 76 58 35, afin de déterminer les formations accessibles.

Consultez le taux de satisfaction de nos formations
PLANETE CSCA RH ici >>

PROGRAMME

E. Règlement du litige lié à l'exécution du contrat

1. Gestion des réclamation
2. Médiation en assurance
3. Procédures judiciaires

Modalités pédagogiques :

Une vidéo explicative permettant d'acquérir rapidement les éléments clés. Un quiz venant régulièrement valider la bonne acquisition des connaissances. Chaque séquence se clôt par les points clés indispensables à retenir.

Validation des acquis :

Comment est-elle évaluée ?

Une évaluation vous attend, mais assurez-vous, il n'y a pas de pièges, ni même de mauvaises surprises... dès lors que vous suivez normalement votre formation ! Obtenez un score minimum de 80% de bonnes réponses et inscrivez cette formation à votre tableau des réussites ! Vous pouvez refaire le questionnaire autant de fois que vous le souhaitez !

Comment cette formation est-elle validée ?

Pour valider cette formation, vous devez avoir :

Lu l'ensemble des ressources écrites mises à disposition : objectifs, parcours, présentation du formateur, déroulé pédagogique, ... ;

Visionné d'un bout à l'autre les vidéos ;

Téléchargé et consulté le support de conférence ;

Téléchargé et consulté la fiche pratique ou infographique ;

Réussi l'évaluation dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Validation DDA

Formation compatible DDA éligible en tout ou partie aux compétences fixées par l'arrêté du 26 septembre 2018, dans le cadre de l'article R 512-13-1 du Code des assurances.

Personnalisation parcours :

Une question technique ? Pédagogique ? Notre équipe pédagogique, community managers et webcocooners, est là pour y répondre ! Nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai de 48 heures ouvrées après le dépôt de la question sur le forum dans l'onglet "Communauté".

Vous avez dit webcocooner ? Tout à fait ! Le webcocooner est notre couteau suisse, professionnel de

I'assurance formé à l'accompagnement des participants en ligne. Son rôle ? Répondre aux questions pédagogiques, techniques et administratives que vous pouvez vous poser !!

Fiche identité :

Ce module de formation a été écrit et conçu en 2020. Il fait l'objet d'une actualisation annuelle et est la propriété d'Ifpass Services.

Il contient les éléments suivants :

1. 1 séquence vidéo
2. 1 fiche pratique "Pour aller plus loin"
3. 1 quiz final

PUBLIC

Gestionnaires de contrats
Chargés de clientèle
Toute personne en lien avec le client

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation e-learning :

Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - nbenakli@ifpass.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PRÉ-REQUIS

Prérequis pédagogiques :

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.

Prérequis techniques :

- Navigateurs internet
- Chrome (2 dernières versions majeures)
- Firefox (2 dernières versions majeures)
- Edge (2 dernières versions majeures)
- Safari sur OSX (2 dernières versions majeures)

Les vidéos de cette formation sont hébergées sur le site vimeo.com. Elles sont sous-titrées.

Logiciels :

- Lecteur PDF (pour les documents associés)
 - Lecteur audio/vidéo
 - Suite Microsoft Office (pour la restitution des missions)
- Un casque audio peut être nécessaire si les formations sont suivies dans un espace partagé.

Modalité d'accès :

- Les demandes d'inscription se font par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance

TARIFS ET FINANCEMENTS

Exonérés de TVA

Module disponible dans l'Université Digitale Ifpass accessible par abonnement.
Pour plus de renseignement contactez-nous !

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 11/02/2026 à 02:14